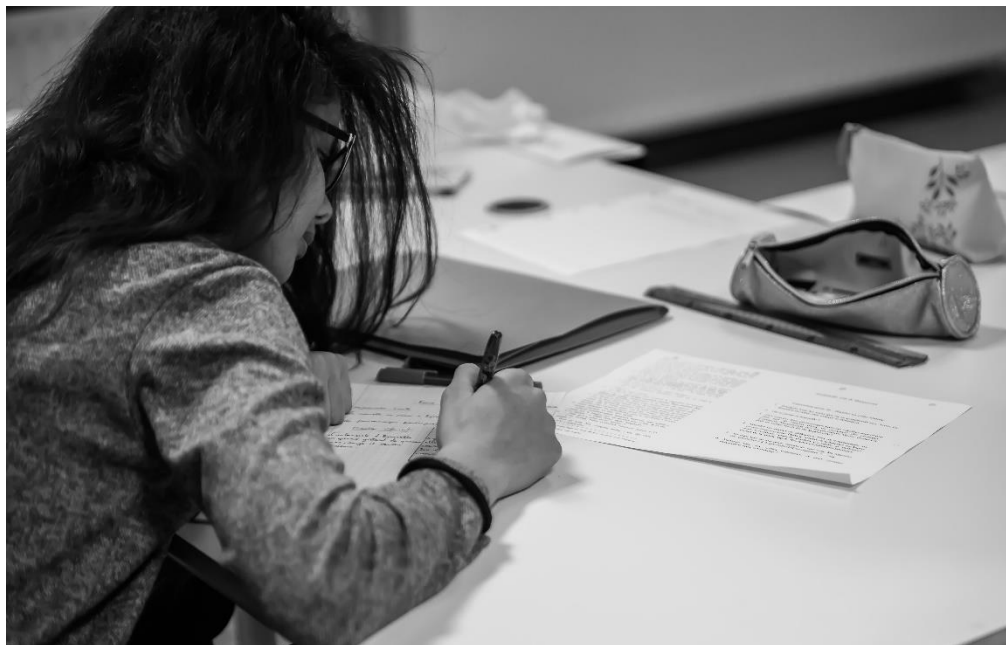


Les engagements de l'APA JH de la Gironde pour la scolarisation des enfants en situation de handicap





I. Les grands principes

Historiquement l'**APAJH de la Gironde est au centre du système** pour la scolarisation des enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers. Elle est en Gironde un des acteurs importants dans la prise en charge des difficultés scolaires.

Elle promeut les parcours de scolarisation personnalisés en prônant une école inclusive et en prévenant l'institutionnalisation.

L'Association souhaite également promouvoir le principe de **coéducation** avec les familles afin de conforter les parents dans leur rôle au regard de la scolarité de leurs enfants.

L'APAJH de la Gironde **accompagne tous les enfants quels que soient leurs handicaps**. Elle envisage de développer des accompagnements spécialisés à la scolarisation des jeunes avec "**Dys**" ou **autisme**.

Elle rappelle que permettre aux élèves en situation de handicap d'aller à l'école ordinaire n'est pas seulement une affaire d'accessibilité physique mais aussi une question d'accessibilité pédagogique, dans une dynamique de parcours.

II. La scolarisation pour tous

L'APAJH de la Gironde doit **affirmer son rôle central** dans la scolarisation des enfants en situation de handicap. Elle souhaite réaffirmer la place des CMPP et SESSAD sur l'aide à l'éducation, à l'orientation du parcours de scolarisation pour prévenir l'institutionnalisation.

En tant qu'acteur généraliste du secteur médico-social l'Association s'occupe de tous les types de handicap.



A. Une logique de parcours au service de l'inclusion

Des réflexions communes devront être engagées entre l'APAJH de la Gironde et l'Éducation Nationale autour des thématiques du parcours et de la coopération.

Il s'agit de **faciliter les interactions et la coordination entre les ESMS et l'EN**, et permettre des accompagnements et coopérations dans la durée afin **d'éviter les ruptures de parcours scolaires** (décrochages, déscolarisations...).

1. Un apprentissage adapté

Pour valoriser les potentiels et **explorer le champ des possibles** auprès de chaque enfant, l'APAJH de la Gironde s'appuiera sur des dispositifs d'accompagnement dans l'école (ULIS) ou dans les ESMS pour les cas les plus complexes.

NOS ENGAGEMENTS :

- Créer des **Unité d'Enseignement (UE)** dans tous ses établissements du secteur enfance afin de proposer une scolarité adaptée (IMP, Archipel)
- Proposer systématiquement à tous les enfants de moins de 16 ans de **bénéficier d'au moins 5 heures de scolarité par semaine dans tous les ESMS de l'APAJH de la Gironde.**





2. Pédagogies alternatives

Les projets scolaires des établissements pourront s'ouvrir à des **pédagogies alternatives** (constructiviste, socioconstructiviste, behaviouriste... comme Montessori). La pédagogie devra s'adapter en fonction de la nature du handicap.

Toute nouvelle approche pédagogique se fera **dans le respect des programmes officiels de l'EN** et sera inscrite au projet pédagogique de l'établissement, transmis à l'inspecteur IEN-ASH.

NOS ENGAGEMENTS :

Proposer et encourager des pédagogies innovantes ou alternatives en lien avec les autorités académiques pour mieux adapter aux besoins de certains élèves.





3. La mise en place de dispositifs d'inclusion

L'APAJH de la Gironde souhaite développer des dispositifs adaptés aux différentes situations afin de favoriser l'inclusion scolaire pour tous.

Ces dispositifs seront envisagés comme des **passerelles** entre l'institution et le milieu ordinaire de scolarisation.

NOS ENGAGEMENTS :

- Créer des **Unités d'Enseignement Externalisés** en primaire, collège et/ou lycée professionnel pour chaque établissement dans une dynamique de décroisement,
- **Transformer des places d'IME, IEM ou ITEP** en places de SESSAD,
- Mettre en place une **scolarité partagée école/Ets avec le soutien de de SESSAD ou de dispositif (DITEP – DAME)**,
- Réaliser des évaluations sur les aptitudes de l'enfant dans sa scolarisation et son potentiel à intégrer un **parcours de retour en classe ordinaire par des phases d'immersion**,
- Créer des **Unités d'Enseignement Externalisées de préapprentissage dans les SEGPA** avec un enseignant et un Éducateur Technique Spécialisé (IME, ITEP, IEM),
- Créer des **Unités d'enseignement professionnel dans les lycées professionnels** relevant de l'EN ou d'autres ministères, avec un enseignant et un Éducateur Technique Spécialisé (IME, IEM),

Signer des conventions avec la MDPH pour mettre en place des orientations par dispositif (ex : ITEP/Sessad, IEM/Sessad, IME/Sessad...).



B. Le maintien en milieu scolaire ordinaire

L'APAJH de la Gironde proposera systématiquement, lorsque cela sera possible, un **maintien des enfants en milieu ordinaire de scolarisation à temps plein ou à temps partiel**.

Dans l'esprit de la **loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances...** qui affirme que "*Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L. 351-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence*", **les ESMS veilleront à ce que les enfants soient bien inscrits dans les établissements scolaires du secteur et veilleront à la continuité de leur parcours.**

Les **CMPP qui ont la connaissance des parcours affirment leur rôle dans le maintien des jeunes dans le milieu ordinaire**. Ils sont les acteurs de la prévention afin d'éviter l'institutionnalisation. Ils doivent être un soutien de l'Éducation Nationale par l'évaluation des parcours et trajectoires des enfants.



L'APAJH souhaite promouvoir le **principe de coéducation** et souhaite également accompagner les situations les plus complexes en créant des **dispositifs innovants**.

C. La formation et la sensibilisation des acteurs

Force est de constater **qu'une des clés de réussite d'une scolarisation pour tous est la formation des acteurs**. Les jeunes avec des besoins éducatifs particuliers ou avec handicap demandent des ressources et des pédagogies adaptées.

L'APAJH propose d'apporter son expertise au regard de ce type de public. Face aux troubles psychiques et/ou à de graves difficultés d'apprentissage, **les enseignants sont parfois démunis** dans la recherche des solutions.

L'Association doit véritablement **créer des synergies entre l'EN et le secteur médico-social** afin de développer des programmes de formation conjointement et apporter tous les outils nécessaires aux enseignants.

NOS ENGAGEMENTS :

- Développer la **guidance parentale** dans l'aide à la scolarité,
- Promouvoir **l'aide à la scolarité** par l'intervention d'un personnel éducatif (aides aux devoirs, soutien scolaire),
- Développer les missions des CMPP et SESSAD dans l'accompagnement à la pédagogie et à la didactique adaptée aux situations particulières de chaque enfant,
- Intensifier l'intervention ou faire intervenir les enseignants spécialisés, les personnels éducatifs et/ou paramédicaux des CMPP, SESSAD et SAPEI auprès des équipes pédagogiques et dans les classes.
- Créer **une équipe mobile ressources** qui aura pour mission de soutenir, entendre, éclairer, parfois en urgence, les équipes pédagogiques des établissements EN afin d'éviter les situations de rupture scolaire pour les enfants en grande difficulté.
- Intégrer les **pôles ressources de gestion de crise**.



Par ailleurs **l'acculturation des autres élèves est essentielle**. Elle permettra de les aider à mieux appréhender, **comprendre et accepter leur camarade en situation de handicap**.

Il est essentiel de développer les **collaborations avec les associations de parents d'élèves** pour promouvoir une école inclusive.

A défaut de formation et de sensibilisation des acteurs de l'EN, certains projets d'inclusion scolaire sont limités, voire arrêtés.

III. Les coopérations

La logique de parcours pour les élèves et le maintien dans un milieu ordinaire de scolarisation nécessite de **développer le travail collaboratif** entre les professionnels du médico-social et l'EN.

Dans chaque Unité d'Enseignement doit être désigné un enseignant coordonnateur afin de promouvoir et faciliter l'inclusion scolaire et mieux appréhender les parcours scolaires.

Il est nécessaire de **systématiser la participation des professionnels** aux :

NOS ENGAGEMENTS :

- Organiser avec les professionnels des ESMS des **actions de sensibilisation sur la notion de handicap, notamment psychique et autisme auprès de l'ensemble des acteurs de l'école** (collectivités, enseignants, ATSEM, élèves...)
- **Organiser une acculturation des autres élèves sur du temps périscolaire** à l'école élémentaire, et **utiliser les heures de vie de classes études obligatoires** pour instaurer un module de formation par la mise en place de jeux, d'expérimentation ludique...
- **Participer à la formation des enseignants spécialisés et des AVS**, dont une partie pourra se faire en établissements.
- Développer en partenariat avec les associations de parents d'élèves, des **actions de sensibilisation auprès des familles**.



- ESS (Équipe de Suivi de la Scolarisation) pour la mise en œuvre des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation),
- EE (Équipe Éducative) pour les enfants avec des difficultés scolaires particulières.

Une participation plus générale des directeurs des ESMS de l'APAJH 33 aux EPE (Équipes Pluridisciplinaires d'Évaluation) organisées par la MDPH permettrait d'apporter leur expertise.

Il nous semble impératif d'être en capacité de faire des **interventions dans les classes** (CMPP, SESSAD, DITEP). Nous devons pouvoir organiser des rencontres techniques dans le cadre des PP et PPS avec les enseignants.

Pour tous les enfants accueillis à l'APAJH de la Gironde, les professionnels des ESMS doivent systématiquement participer à la réalisation des GEVASco et autre PP.

Tout dispositif fera l'objet d'une convention entre l'APAJH Gironde et l'Education Nationale.

